



Cluster  
des médias

# RÉUNION D'INFORMATION : VILLAGE DES MÉDIAS, TERRAIN DES ESSENCES ET AIRE DES VENTS

Compte-rendu

27 JANVIER 2021

Intervenants :

**Stéphane TROUSSEL**, Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

**Belaïde BEDREDDINE**, Vice-Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis en charge de l'écologie urbaine

**Quentin GESELL**, Maire de Dugny et Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

**Gilles POUX**, Maire de La Courneuve

**Jean-Baptiste BORSALI**, Vice-Président délégué aux Jeux Olympiques et Paralympiques de l'EPT Paris Terres d'Envol et Maire du Bourget

**Isabelle VALLENTIN**, Directrice générale adjointe, SOLIDEO

**Augustin TRAN VAN CHAU**, Directeur de projet Village des médias, SOLIDEO

**Caroline DESILE**, Directrice de projet, Agence d'architecture et d'urbanisme TVK

**Antoine VIGER-KOHLER**, Directeur associé, Agence d'architecture et d'urbanisme TVK

**Marine LINGLART**, Directrice de projet, Ecologue, Urban Eco

**Marion ALFARO**, Directrice générale adjointe du Pôle Aménagement et Développement Durable, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

**Flora DANCOURT**, Manager aménagements olympiques et paralympiques, Paris 2024

Animateur :

Romain MOREAU, Directeur adjoint, Agence TraitClair

# Introduction

La réunion d'information est ouverte par Romain Moreau, animateur, qui explique les modalités des échanges ainsi que l'ordre du jour :

1. Mots d'accueil
2. Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
3. Présentation du Village des médias
4. Présentation du Terrain des essences et de l'Aire des Vents
5. Les prochaines étapes
6. Temps d'échange

## Mots d'accueil

**Stéphane Troussel** (*Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis*) remercie l'ensemble des participants et les équipes présentes. Il leur adresse ses vœux pour l'année 2021. Il affirme que le dialogue régulier est une condition de la réussite du projet qui doit notamment permettre de réparer les fractures urbaines du territoire. Le Cluster des médias doit laisser un héritage majeur aux trois villes concernées et plus largement bénéficier à tout le département.

Les objectifs sont :

- Améliorer les connexions urbaines entre Dugny et Le Bourget ;
- Améliorer l'accessibilité aux espaces naturels du territoire et aménager de nouveaux espaces verts ;
- Réduire les activités polluantes et de logistique déployées autour du quartier et les implanter dans des zones plus adaptées. Le souhait est de créer un nouveau quartier de ville avec 1 300 logements dont 20 % de logements sociaux pour les habitants.

Les financements obtenus par le programme des Jeux de 2024 sont un accélérateur pour les projets du département. Le parc départemental Georges-Valbon va bénéficier d'une extension de 13 hectares avec la renaturation du Terrain des essences et son ouverture partielle au public (des espaces seront réservés à la biodiversité). Concernant l'Aire des Vents, les objectifs sont d'en faire un nouveau parc départemental, d'améliorer la qualité écologique du site et les usages pour les habitants. Plus largement, ces aménagements constituent une belle opportunité pour améliorer le cadre de vie des habitants de Dugny, La Courneuve et du Bourget.

**Quentin Gesell** (*Maire de Dugny et Vice-Président de la Métropole du Grand Paris*) remercie les participants et présente ses vœux pour la nouvelle année. Le projet des Jeux de Paris 2024 rassemble de nombreux partenaires et témoigne de l'unité et l'intérêt des acteurs locaux afin que le projet soit une réussite pour les habitants. Les échanges avec ces derniers sont essentiels pour définir une programmation correspondant au mieux à leurs attentes. Il est nécessaire que les Villes, le Département et les différents acteurs du projet travaillent ensemble pour faire notamment de l'Aire des Vents un parc de proximité pour les habitants.

**Gilles Poux** (*Maire de la Courneuve*) remercie les participants et présente ses vœux. Il souligne que les Jeux sont un accélérateur des dynamiques humaines, sociales, sportives mais aussi pour les projets d'aménagement du territoire. Ils doivent permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants en encourageant de nouvelles mobilités et en créant de nouveaux lieux de vie agréables, fruits d'un travail entre les différents acteurs impliqués.

La Courneuve accueillera les compétitions de tir sportif sur le Terrain des essences en 2024.

**Jean-Baptiste Borsali** (*Vice-président délégué aux Jeux Olympiques et Paralympiques de l'EPT Paris Terres d'Envol, Maire du Bourget*) remercie l'ensemble des intervenants et des participants. Il souligne l'importance des temps d'échange avec les Maires, le président du Conseil départemental, les équipes de la SOLIDEO ainsi que les habitants.

Le projet de Cluster des médias, notamment grâce au financement de la SOLIDEO, va permettre des réalisations concrètes qui répondront aux besoins des habitants de la ville du Bourget et plus largement de Seine-Saint-Denis. C'est un formidable vecteur de nouveaux projets pour les villes de Seine-Saint-Denis.

La ville du Bourget accueillera notamment de nouveaux équipements dont un nouveau groupe scolaire. Les Jeux sont également une formidable vitrine pour le Département avec l'accueil de nombreuses épreuves olympiques et paralympiques, comme l'escalade au Bourget. Ils doivent laisser un héritage important au Département et à ses habitants.

Par ailleurs, les élus et les équipes municipales échangent quotidiennement avec la SOLIDEO pour minimiser l'impact des travaux sur le quotidien des habitants et usagers du parc.

**Isabelle Vallentin**, (*Directrice générale adjointe, SOLIDEO*) souligne l'importance du travail et de la réflexion menés avec les collectivités et les opérateurs-constructeurs du Village des médias. Il répond à un double objectif :

- D'abord il s'agit d'un projet d'héritage permettant de doter le territoire de nouveaux aménagements en recréant du lien entre les communes, leurs habitants et les lieux de transport en commun.
- D'accueillir les épreuves olympiques et paralympiques en 2024 ainsi que les journalistes

Isabelle Vallentin rappelle également le rôle de la SOLIDEO et celui de Paris 2024 (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques) :

- Paris 2024, présidé par Tony Estanguet, est l'organisme en charge de l'organisation de l'évènement des Jeux et des projets temporaires nécessaires seulement pendant l'été 2024.
- La SOLIDEO est un établissement public de l'Etat qui a pour mission de livrer, financer et superviser l'ensemble des ouvrages pérennes (équipements, aménagements) nécessaires aux Jeux et qui demeureront après l'évènement.

La SOLIDEO est maître d'ouvrage du Cluster des médias c'est-à-dire qu'elle aménage les espaces et équipements publics et veille avec les opérateurs-constructeurs au développement des programmes immobiliers.

# Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

**Flora Dancourt** (*Manager aménagements olympiques et paralympiques*) présente Paris 2024 qui est l'organisateur de l'évènement. A ce titre et en termes d'infrastructures, Paris 2024 est en charge de l'ensemble des installations temporaires nécessaires à l'accueil des compétitions, en particulier sur ce secteur de la Seine-Saint-Denis : des installations pour les épreuves du tir (Terrain des essences à La Courneuve) et celles pour les épreuves d'escalade (Parc sportif du Bourget). Les sites de compétition du tir et de l'escalade sont temporaires, mais certaines installations du site d'escalade (murs d'entraînement et d'échauffement au sein d'un nouveau gymnase) – sous la maîtrise d'ouvrage de la SOLIDEO – resteront après les Jeux.

Flora Dancourt présente les cartes des sites de compétition olympiques et paralympiques. Des modifications ont été apportées par rapport au programme initial lié au contexte sanitaire : Paris 2024 a optimisé au maximum le projet avec une attention particulière portée au territoire de la Seine-Saint-Denis, l'impact environnemental et la maîtrise budgétaire.

A noter que :

- Les sites de compétition et non-compétition (Village des athlètes par exemple) sont situés dans un périmètre réduit, permettant une compacité forte de la carte des sites et une optimisation des déplacements pendant l'évènement.
- Les sites de compétition s'appuient de manière générale sur des infrastructures existantes sur le territoire.
- Certains sites sont constitués de constructions (quartiers et/ou équipements) nouvellement créés pour les Jeux et seront laissés en héritage.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet de Paris 2024 : <https://www.paris2024.org/fr/>

# Présentation du Village des médias

**Augustin Tran Van Chau** (*directeur de projet*) présente la ZAC « Cluster des médias » qui se compose de trois projets :

- Le Village des médias situé à Dugny va permettre de créer un nouveau quartier urbain en entrée de ville avec de nouveaux commerces et services de proximité ;
- Le Terrain des essences à La Courneuve va constituer une nouvelle extension du parc Georges Valbon grâce à la réalisation de travaux de dépollution et à sa renaturation ;
- Le parc sportif et scolaire du Bourget : réaménagé, il bénéficiera de nouvelles infrastructures.

De plus, une passerelle pour les piétons et les vélos au-dessus de l'autoroute A1 permettra de rejoindre la Ville de Dugny et le Village des médias directement depuis Le Bourget.

Le Village des médias s'intègre dans la stratégie et les ambitions de la SOLIDEO : l'excellence environnementale, l'accessibilité universelle ou encore l'inclusion sociale avec par exemple 25% du montant des marchés réservés à des petites et moyennes entreprises et des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Pour le Village des médias, l'équipe de maîtrise d'œuvre menée par l'agence TVK qui accompagne la SOLIDEO, travaille sur les liaisons urbaines, la création de continuités pour améliorer l'accessibilité et mettre l'écologie au centre du projet.

**Antoine Viger-Kohler** (*Directeur associé, Agence d'architecture et d'urbanisme TVK*) présente le projet de territoire du Village des médias, construit autour des enjeux sociaux et environnementaux. Le projet prévoit de renforcer les qualités de paysage et de biodiversité présentes, de renaturer et de renforcer les continuités écologiques. Le projet vise aussi à désenclaver le territoire et rétablir les liens entre les communes de Dugny, La Courneuve et Le Bourget. Le projet offre également l'opportunité de nouveaux programmes de logements ainsi que de nouveaux services et équipements publics complémentaires à l'offre du centre-ville de Dugny.

**Marine Linglart** (*écologue chez URBAN-ECO*), explique comment l'écologie s'inscrit dans l'ensemble de la réflexion. La ZAC du Cluster des médias répond à des exigences écologiques et environnementales fortes intégrées dès le début à la réflexion sur le projet. Le travail a été fait de manière à limiter au maximum l'impact écologique et contribuer au renforcement de la biodiversité avec le projet d'aménagement. La préservation des espèces protégées a été prise en compte dans les aménagements urbains et paysagers, mais aussi dès la phase des chantiers.

A l'échelle de la ZAC, de nombreux arbres seront plantés sur l'Aire des Vents et le Terrain des essences mais aussi dans les futurs espaces publics. A cela, s'ajoutera une végétalisation importante des cœurs d'îlots des futurs bâtiments.

1,8 hectares de boisement seront replantés sur l'Aire des Vents dans une logique de compensation au titre du Code de l'Environnement, d'autres boisements seront développés sur le site de la plaine de Pierrelaye. L'aménagement de l'Aire des Vents est partielle (7 hectares sur 27) tandis que 13 ha de nouveaux espaces seront aménagés sur le Terrain des essences : le solde est donc positif avec 6 hectares de nouveaux espaces verts sur le site.

En termes de gestion des eaux pluviales, le Village des médias prévoit des ouvrages à ciel ouvert ainsi que des aménagements paysagers permettant de restituer aux espaces publics la fraîcheur des eaux de pluie par évaporation.

**Caroline Desile**, (*Directrice de projet chez TVK*), présente les nouveaux liens entre les territoires grâce à la création de liaisons douces et de nouveaux accès. Le futur quartier offrira de nombreux logements, des services, des commerces ainsi que des équipements (crèche, école, gymnase). Elle présente également les projets immobiliers des deux secteurs composant le Village des médias : le secteur Aire des Vents et le secteur Plateau. L'accès à l'Aire des Vents depuis la RD50 sera également retravaillé pour améliorer sa connexion au reste du territoire.

**Augustin Tran Van Chau** présente l'offre résidentielle qui a été pensée pour répondre à la diversité des besoins des habitants ainsi que les rez-de-chaussée animés par les commerces et les services de proximité.

L'offre cherche à répondre à la diversité des situations socio-démographiques des habitant.e.s du territoire :

- aux personnes seules, aux nouveaux ménages,
- aux ménages familiaux
- aux séniors...

Les offres sont variées :

- logements sociaux,
- logements intermédiaires,
- logements locatifs libres,
- logements en accession (dont une partie pour les primo-accédants avec des dispositifs de TVA réduite et d'accès possible au Prêt à Taux Zéro),
- résidence pour étudiants,
- résidence séniors,
- résidence Coliving (pour les jeunes actifs) et
- résidence Mobicap pour favoriser l'autonomisation des personnes en situation de handicap.

Augustin Tran Van Chau revient également sur le phasage du projet qui sera réalisé en deux temps :

- D'ici 2024, environ 740 logements familiaux et deux résidences gérées seront réalisés répartis sur les secteurs Plateau et Aire des Vents. Des commerces ainsi que le nouveau groupe scolaire et le gymnase seront livrés lors de cette première phase.
- Après les Jeux, les 600 logements restants seront construits.

# Présentation du Terrain des essences et de l'Aire des vents

**Marion Alfaro** (*Directrice générale adjointe du Pôle Aménagement et Développement Durable, Conseil Département de la Seine-Saint-Denis*) présente les projets de renaturation du Terrain des essences et de l'Aire des Vents.

Le projet du Terrain des essences est pensé avec l'ensemble des partenaires (la SOLIDEO, Paris 2024, les EPT, les Villes et la SNCF) et s'inscrit dans une démarche de co-construction. En ce qui concerne le calendrier, les travaux de dépollution vont démarrer en mars 2021 pour s'achever vers octobre 2022. Après avoir accueilli les épreuves de tir pendant les Jeux, le Terrain des essences sera ouvert au public. Les espaces accessibles sont répartis comme suit :

- Une zone refuge de 3,6 ha sera aménagée pour la biodiversité et ne sera pas accessible au public
- Une zone mixte de 3,6 ha permettra de concilier préservation de la biodiversité et sera support d'aménagement pédagogique et de promenade
- Enfin, une zone de 5 ha sera aménagée comme un parc permettant aux usagers de se détendre et se promener comme sur le reste du parc départemental Georges-Valbon.

Concernant l'Aire des Vents, le site est aujourd'hui fermé un tiers de l'année aux usagers afin d'accueillir des grandes manifestations, complètement imperméabilisé et présente des enjeux écologiques faibles et circonscrits. Le projet vise à créer, pour l'après-Jeux, un nouveau parc départemental en le revégétalisant, rendre le site aux usagers toute l'année, renforcer les usages de loisirs et sportifs et renforcer la qualité paysagère du site.

Pour les deux projets, les associations et les habitants seront sollicités pour la conciliation des enjeux écologiques et environnementaux, sur les usages attendus, etc.. lors de temps de concertation.



# Les prochaines étapes

**Augustin Tran Van Chau** rappelle les prochaines étapes :

- 2021-2023 : Travaux d'aménagement des espaces publics, puis de construction des bâtiments de la première phase du Village des médias, des équipements.
- 2024 : Jeux Olympiques et Paralympiques
- Dès 2025 : Travaux de finalisation des espaces publics.

Au premier semestre 2021 plusieurs temps d'échange seront organisés, notamment :

- Une participation citoyenne sur les espaces publics du Village des médias
- Des cafés-projet (en présentiel si le contexte sanitaire le permet)
- Une réunion d'information publique sur le parc sportif et scolaire du Bourget en mars

Pour vous informer sur les chantiers et le projet :

- Une adresse mail : [info-chantier@ouvrages-olympiques.fr](mailto:info-chantier@ouvrages-olympiques.fr)
- Un site Internet : [www.projets.ouvrages-olympiques.fr](http://www.projets.ouvrages-olympiques.fr)
- Une newsletter sur abonnement : inscription depuis le site Internet
- Une lettre d'information « lesnews », des flyers « infotravaux » (en boîtes aux lettres, mairies, médiathèques...).

# Temps de questions/réponses

*Le traitement des questions a été thématisé dans le compte-rendu.*

## ÉCOLOGIE

### **Quelles compensations écologiques pour le site ? Quels types d'arbres seront plantés ?**

Augustin Tran Van Chau explique qu'il est prévu une plantation conséquente de 13 000 arbres au sein du périmètre de la ZAC (Dugny, La Courneuve et Le Bourget) avec 8 000 arbres plantés dès cette année à Dugny et La Courneuve.

Marine Linglart précise qu'il y a deux compensations différentes pour le site. L'une est au titre du Code de l'environnement et présente uniquement sur le site de ZAC : sur l'Aire des Vents la surface totale des boisements sera multipliée par 3. La seconde compensation est réalisée au titre du Code forestier avec 2,5 ha de boisements plantés en dehors du périmètre de la ZAC.

### **Au regard de l'intensification de l'activité humaine sur site, quelles mesures seront mises en place par la SOLIDEO pour protéger les espèces animales présentes ?**

Isabelle Vallentin précise que le travail mené s'est fait tout au long du projet en concertation avec nos écologues afin de respecter les espèces animales présentes. Les nouvelles plantations réalisées dans le cadre du projet permettront aux habitats naturels de se développer encourageant le développement de la biodiversité. Pendant la phase de travaux, des précautions ont été prises pour protéger les espèces, toujours en lien avec nos écologues.

### **Certaines toitures seront végétalisées, comment est assuré leur entretien ?**

Marine Linglart explique qu'il y a plusieurs types de toitures. Il y a celles qui sont simples d'entretien et peu épaisses, qui s'auto-entretiennent. Les autres toitures plus épaisses, sous forme de jardins, nécessiteront un entretien régulier au même titre que les espaces verts. Au regard des usages la végétalisation sera adaptée.

## LOGEMENTS

### **Quelle est la stratégie pour la programmation des logements ?**

Isabelle Vallentin explique que le travail mené avec les collectivités pour les différentes études se fait dans le but de développer un parcours résidentiel avec une typologie de logements familiaux adaptée à un public large et diversifié. Le projet permet de développer :

- du logement social,
- du logement locatif intermédiaire pour les personnes dont les revenus sont supérieurs aux plafonds d'éligibilité du logement social mais dont les ressources ne permettent pas de trouver un logement dans le secteur privé,

- du logement en accession (dont une partie avec des prix abordables, dédiée au primo-accédants avec une TVA réduite à 5,5% et des prêts à taux zéro).

Le projet permet de répondre aux différentes attentes des populations. Il y a ainsi un panel important de logements afin de répondre aux différentes typologies de familles

Les prix de vente que proposeront les opérateurs immobiliers intègrent le prix du terrain, celui de la construction ainsi qu'une cote part des coûts des aménagements publics (viabilisation et réalisation d'espaces publics et d'équipements publics). Le prix d'achat du foncier par les opérateurs immobiliers à la SOLIDEO permet donc en partie de financer la construction des équipements scolaires et des espaces publics.

### **Quelle est la part de logements réalisée sur l'Aire des Vents par rapport à la part réalisée sur le Plateau et comment sont répartis les logements sociaux sur les deux secteurs ?**

Augustin Tran Van Chau explique qu'il y aura 20 % de logements familiaux sociaux et jeunes actifs à l'échelle du Village des médias. 345 logements familiaux seront réalisés durant la première phase du projet sur l'Aire des Vents avec une résidence de co-living pour les jeunes actifs. A terme, il y aura sur l'Aire des Vents 770 logements familiaux. Le Plateau comprendra pour sa part 395 logements familiaux environ, ainsi qu'une résidence étudiante avec une offre intergénérationnelle, tous réalisés dès 2024.

Globalement, sur l'ensemble du quartier, 60 % des logements familiaux seront des T3 et plus.

### **Au regard de la crise climatique, comment la conception des logements intègre-t-elle ces problématiques ? Comment assurer le confort des logements alors que les périodes de fortes chaleurs vont s'intensifier ?**

Augustin Tran Van Chau précise qu'un ensemble de règles et d'exigences techniques ont été données aux opérateurs pour la conception des bâtiments, à la fois sur les consommations énergétiques et sur les émissions de carbone. Cela se traduit par des prescriptions sur les méthodes de construction mais aussi sur la structure des bâtiments, sur les vitrages, sur la ventilation... La conception bioclimatique des bâtiments – par exemple, le choix de matériaux biosourcés – permet de maintenir un confort en toute saison y compris en période estivale. Les îlots de fraîcheur et la végétalisation importante des espaces publics permettent aussi de restituer la fraîcheur en été.

## **JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**

### **Où auront lieu les épreuves cyclistes (VTT, BMX, etc.) ? Entendra-t-on le bruit des tirs à Dugny ? En ce qui concerne l'étude d'impact, les espèces sur place seront-elles dérangées pendant les Jeux ?**

Marine Linglard explique que les épreuves de cyclisme auront lieu sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines (Vélodrome National, Colline d'Elancourt, etc.). Sur le Terrain des essences, seules les épreuves de tir auront lieu. Les bruits, sourds, ne seront entendables qu'en journée et par intermittence.

Flora Dancourt précise qu'une partie des épreuves de tir aura lieu à l'intérieur d'une structure temporaire ce qui n'entraînera pas de nuisances sonores particulières. Les épreuves de tir

extérieures seront quant à elles concentrées sur quelques jours. Paris 2024 aura une attention particulière sur les nuisances induites au regard de la biodiversité locale et conformément aux procédures environnementales.

Par ailleurs, les espaces à préserver pour le maintien des espèces seront rendus inaccessibles durant les Jeux. Les travaux pour la période événementielle seront réalisés pour limiter au maximum les impacts sur les espèces et notamment les oiseaux de la zone centrale du Terrain des essences. Les dossiers réglementaires ont validé les dates de travaux pour l'ensemble de la ZAC.

## MOBILITES

### **Comment les spectateurs et les journalistes se rendront sur site en 2024 ? L'offre de transport en commun actuelle sera-t-elle suffisante ?**

Flora Dancourt indique que l'objectif pendant les Jeux sur l'intégralité des sites est que l'ensemble des spectateurs et journalistes viennent en transports en commun. S'agissant de l'accès au Terrain des essences, il est envisagé un dispositif hybride avec l'utilisation du RER B jusqu'au Bourget puis la mise en place de navettes-bus.

### **Quel sera l'héritage en termes de mobilités, notamment sur les questions liées aux stationnements et aux modes doux ?**

Stéphane Troussel explique que l'idée est de profiter du réaménagement pour laisser plus de place aux pistes cyclables favorisant de nouveaux modes de déplacement. L'objectif est d'avoir une voirie apaisée, plantée, pour réduire la place de la voiture et augmenter la surface des espaces piétons et cyclables. Le développement des transports en commun accompagne ces transformations avec de nouvelles lignes de métro et un accès facilité à la gare du T11 Express Dugny – La Courneuve.

Augustin Tran Van Chau indique que des parkings souterrains accueilleront une partie des futurs véhicules selon des prescriptions particulières. Des stationnements visiteurs sont également prévus dans l'espace public. L'offre a été étudiée en fonction des taux de motorisation et des règles d'urbanisme tout en prenant en compte le développement des transports en commun et des mobilités douces et la proximité de la gare de tramway T11 Dugny-La Courneuve. Le projet favorise l'usage des vélos avec des parkings dédiés dans les immeubles et la réalisation de pistes cyclables. Le secteur de la Lisière entre l'Aire des Vents et le futur quartier est conçu comme un espace de rencontre où les piétons et les cyclistes sont prioritaires sur les véhicules motorisés.

Belaïde Bedreddine évoque également le réaménagement des cheminements piétons entre la gare des Six Routes à La Courneuve et l'entrée du parc interdépartemental des sports de Marville. Ceci passe notamment par la suppression des deux passerelles de la N301 et le réaménagement de l'accès à l'A1.

### **Comment prévoyez-vous le désengorgement du centre-ville de Dugny ? Qu'est-il prévu pour la circulation des vélos pour la Ville de Dugny ?**

Quentin Gesell explique qu'il a sollicité le Maire de Garges-lès-Gonesse pour travailler sur le sujet. Le travail doit se faire en partenariat avec les différentes collectivités (le Conseil départemental du Val-d'Oise, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, les Villes de Garges-lès-Gonesse et de Dugny).

Actuellement, Dugny possède une piste cyclable sur la quasi-totalité de son axe principal. Pour avoir une continuité du Nord au Sud et relier ainsi la gare du Tram 11 Express, une réflexion reste à mener. La gare du Tram 11 express possède également un parking Véligo.

### **Est-ce qu'il est prévu d'installer des équipements pour les véhicules électriques (mise en place de bornes) ?**

Augustin Tran Van Chau explique qu'au sein des différents bâtiments et des parcs de stationnement dans les bâtiments, une proportion de places est prévue initialement pour alimenter électriquement les véhicules. Afin d'anticiper le développement des véhicules électriques, les opérations ont adapté les dimensionnements électriques des bâtiments.

## **EQUIPEMENTS**

### **La baignade sera-t-elle maintenue dans le parc départemental Georges-Valbon ?**

Belaïde Bedreddine explique que l'aménagement va maintenir une grande zone de baignade naturelle sur le parc Georges-Valbon avec la réouverture de la rivière souterraine Vieille Mer qui traverse le parc et qui va être renaturalisée, c'est-à-dire remise en surface.

### **Pouvez-vous revenir sur l'offre des rez-de-chaussée ?**

Augustin Tran Van Chau indique que le pôle de commerces et de services proposera une offre alimentaire généreuse (superette, halle alimentaire, food court, boulangerie, café, restaurants) ainsi que de nombreux services. La partie santé proposera par exemple des locaux médicaux (médecins, infirmiers, laboratoire d'analyses, pharmacie). Les rez-de-chaussée des programmes de logements proposeront d'autres activités, avec des services de proximité comme une maison d'assistance maternelle (en cours d'étude), une crèche, une conciergerie ou un centre pour faire réparer son vélo.

### **Y aura-t-il des agrès sportifs sur l'Aire des Vents ?**

L'Aire des Vents sera plantée et accueillera des aires de jeux supplémentaires et un anneau cycliste d'1,5 kilomètre. Le parc aura également un nouvel accès piéton à Dugny par l'avenue du Général de Gaulle. L'objectif est d'en faire un nouveau parc départemental aux usages quotidiens pour les habitants du Dugny et limitrophes.

Augustin Tran Van Chau indique également qu'il y aura des agrès sportifs, des aires de jeux, des espaces de détente et de promenade dans les espaces publics du Village des médias. Ces programmations seront discutées lors de temps d'échange et de participation organisés au premier semestre 2021.

## ECONOMIE

### **Quelle est la procédure pour la cession des terrains ?**

Stéphane Troussel précise qu'une partie des terrains de l'Aire des Vents a été cédée à la SOLIDEO selon des montants strictement encadrés. Puis l'aménageur va céder ces terrains aux promoteurs, les prix intégrant les coûts des espaces et équipements publics.

### **Comment sont attribués les marchés et comment les entreprises locales peuvent-elles participer aux chantiers ?**

Isabelle Vallentin explique que la SOLIDEO lance des consultations publiques sur les espaces publics et les équipements. Pour les marchés de construction des opérateurs, ce sont des marchés privés. L'ensemble des marchés des Jeux sont régis par la Charte sociale adoptée par le conseil d'administration de la SOLIDEO, dans laquelle il est stipulé que 25 % des marchés sont attribués à des TPE-PME et structures de l'ESS. Toutes les informations relatives à ces marchés sont consultables sur le site : <https://marches.maximilien.fr>.

Flora Dancourt précise que Paris 2024 va également lancer des marchés pour les installations temporaires sur le territoire de la métropole.

La Charte sociale réserve aussi 10% des heures travaillées aux personnes en réinsertion, avec pour ambition de faire appel aux personnes à la recherche d'un emploi ou habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour participer aux chantiers olympiques.

### **L'entreprise Chimirec va-t-elle rester ?**

Isabelle Vallentin précise que l'entreprise Chimirec va déménager à Aulnay-sous-Bois, ce qui va permettre de réaménager le site et d'ouvrir en partie le quartier de La Comète sur le reste de la ville de Dugny. La future passerelle construite à proximité du quartier permettra également de relier le parc sportif et scolaire du Bourget.

### **Est-ce que les projets vont augmenter les impôts fonciers à Dugny ?**

Quentin Gesell confirme ne pas souhaiter avoir recours au levier fiscal durant les prochaines années.

Pour conclure, Isabelle Vallentin propose dans les mois à venir de renouveler ces temps d'échanges avec différents formats pour continuer le dialogue.

Les différents intervenants remercient les participants et rappellent que la démarche de concertation va continuer.

Une réunion d'information dédiée au réaménagement du parc sportif et scolaire du Bourget sera prochainement organisée.

\*\*\* FIN DE LA REUNION \*\*\*